



VAL-D'OISE

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DU N°3 AU N°5, RUE DU STADE**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants,

*Vu* le Code de la Route, notamment les articles R.36, R.27-1, R.44 et R.225,

*Vu* les travaux de restauration sur les réseaux d'eaux pluviales effectués par la société L'ESSOR 21, rue du Docteur Roux 95117 Sannois.

*Considérant* qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera réglementée par demi-chaussée rue du Stade du n°3 au n°5 du jeudi 17 février au lundi 7 mars 2022.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit rue du Stade du n°3 au n°5 du jeudi 17 février au lundi 7 mars 2022.

**Article 3** : La société L'ESSOR se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires.

**Article 4** : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 15/02/2022,

Le Maire,

**Martine BIDEL**